



**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR LA DEMOCRATIE
ET LE DEVELOPPEMENT**

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice- Solidarité

154

DECRET D/ N°...../ PRG/ CNDD/ SGPRG/ 2009
PORTANT SUSPENSION DU DIRECTEUR NATIONAL DES DOUANES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

Vu le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement.

Vu le Décret N°001/CNDD/PRG/SGPRG/2009 portant nomination des membres du Gouvernement

DECRETE

Article 1^{er} : L'Inspecteur **Alpha Yaya DIALLO**, Directeur National des Douanes, est suspendu de ses fonctions pour faute lourde vis-à-vis du 2^{ème} Vice Président du CNDD, Ministre à la Présidence chargé de la Défense Nationale.

Article 2 : Les **Directeurs Nationaux Adjoints** assument l'intérimaire jusqu'à nouvel ordre.

Article 3/ Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.



12 AOUT 2009

Conakry, le

2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République – Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement
Commandant en Chef des Forces Armées Guinéenne.